

Fiche formation	HABILITATION ELECTRIQUE HDV B2V BP / BR PHOTOVOLTAÏQUE	V3.0
-----------------	---	------

Lieu de la formation :	Pertuis ou dans vos locaux en intra	Effectif :	12 participants maximum
Durée de la formation :	2 jours – 14 heures en initial 1 jour – 7 heures en recyclage	Coût pédagogique :	450€ HT en initial - 350€ HT en recyclage Intra – nous consulter

Présentation

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes les entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (cf article R.4544-9 et R.4544-10 du code du travail).

Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique afin d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

HDV B2V BP / BR Photovoltaïque - Personnel électricien ou non électricien – Travaux photovoltaïques

L'habilitation électrique **BP** est destinée aux professionnels **non-électriciens** amenés à réaliser des opérations de base sur une chaîne photovoltaïque. Elle leur offre la possibilité d'installer et de raccorder des panneaux photovoltaïques en toute sécurité. **Le BP est un personnel non électricien et travaille obligatoirement sous la supervision d'un BR.**

L'habilitation électrique **BR Photovoltaïque** s'adresse aux professionnels chargés de remplacer, de raccorder et de dépanner des installations photovoltaïques en basse tension. **Le BR est un personnel électricien.**

Ces intervenants doivent être en mesure de travailler sur des équipements sous tension ou hors tension tout en suivant les procédures de sécurité appropriées. L'habilitation BP/BR Photovoltaïque concerne également les professionnels impliqués dans la pose, la maintenance et le dépannage de ces installations. Cela inclut des métiers tels que les électriciens spécialisés en photovoltaïque, les techniciens de maintenance, les installateurs de systèmes solaires, ainsi que les agents de maintenance des collectivités locales et les techniciens de réseau électrique spécialisés dans les énergies renouvelables.

Public concerné	Modalités d'inscription et de paiement
Tous les collaborateurs chargés d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages, essais, mesures ou autres opérations sur des installations électriques photovoltaïques en basse tension et au voisinage de la haute tension.	Inscription réalisable à tout moment, en nous contactant. Un acompte, correspondant à 30% du montant de la facture, est nécessaire pour valider l'inscription. Le solde sera versé avant le 1er jour de la formation.

Prérequis	Méthodes pédagogiques
Il est conseillé de maîtriser la langue française. Avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle dans le domaine de tension considéré (BT) sur les ouvrages ou les installations électriques pour l'habilitation BR Photovoltaïque.	Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique. La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres. La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran adapté, et de supports pour cours (tableau, story-board). Des maquettes pédagogiques sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC15-100. Des maquettes pédagogiques sont mises à disposition pour les apports pratiques. Des équipements de protection individuelle sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...) Plusieurs centrales photovoltaïques (en service et hors service) sont présentes sur notre plateforme pédagogique, pour la partie pratique.
Financements	
VOLT Académie est certifié QUALIOPI pour les actions de formation. La prise en charge financière de vos formations est donc possible.	

Programme



Statistiques et réglementation

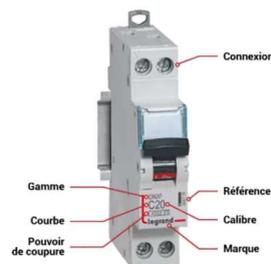
Les statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
 Les dispositions réglementaires

Prévention des risques

Les processus menant à l'AT et à la MP
 Les risques et sanctions liés à la prise de substances
 Les partenaires de la prévention et leur rôle

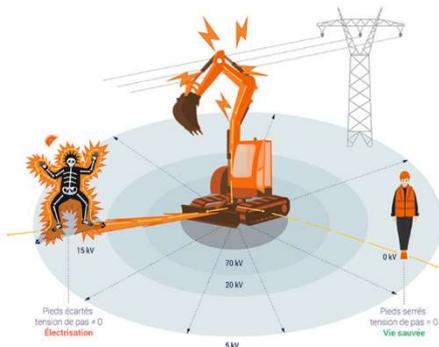
Prévention des risques électriques

Les notions élémentaires en électricité
 Les dangers du courant électrique
 Les effets du choc électrique
 Les soins aux électrisés
 Les incendies sur les ouvrages électriques
 La prévention et la protection



Habilitation

L'habilitation
 Le titre d'habilitation
 Les définitions relatives aux opérations
 Les domaines de tension
 Les distances et les zones
 Les règles de sécurité
 La consignation et la déconsignation
 La mise hors tension
 Les schémas de liaison à la terre



Photovoltaïque

L'effet photovoltaïque



BP

Identification des installations de l'entreprise
 Description du matériel électrique d'une chaîne photovoltaïque
 Evaluation et mise en situation dans le rôle de BP
 Appliquer les prescriptions de sécurité
 Analyser les risques pour une situation donnée



Mettre en œuvre les mesures de prévention applicables à la pose de modules
 Réaliser l'interconnexion des modules entre eux

BR

Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale et spécifique photovoltaïque
 Etapes d'une consignation pour intervention BT générale et spécifique photovoltaïque
 Evaluation et mise en situation dans le rôle de chargé d'intervention BR, appliquées aux équipements et installations photovoltaïques
 Organiser, délimiter et signaler la zone d'intervention

QCM

Objectifs

Identifier la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique,
Appliquer les consignes de sécurité électrique dans un environnement électrique,
Identifier la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT d'une chaîne photovoltaïque.
Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux interventions générales effectuées sur des installations photovoltaïques.

Documents délivrés en fin de formation

Avis après formation
Attestation de formation

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives (ou 7 heures pour un recyclage), d'avoir obtenu un résultat satisfaisant au QCM, et d'avoir réalisé correctement les exercices pratiques.

Mobilité réduite

Nos locaux ne nous permettant pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite, nous les invitons à se rapprocher d'organismes tels que le l'AGEFIPH, LADAPT, le GRETA ou l'AFPA.